

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 avril 2019

CP2019_04_10
id. 4499

Le 30 avril 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BEQ (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme CABOS (pouvoir à M. MARDEGAN), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ), M. HENRYOT (pouvoir à M. ASTRUC), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**TARN ET GARONNE HABITAT
ANNULATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT RELATIVE À
L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION
DE 6 LOGEMENTS SITUÉS 48 AVENUE CHAMIER
COMMUNE DE MONTAUBAN**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente, la demande d'annulation de la garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn et Garonne Habitat. Elle concerne l'opération d'acquisition-amélioration de 6 logements situés 48 avenue Chamier à Montauban garantie par le Département lors de sa séance du 23 janvier 2018.

Cette opération va faire l'objet d'une démolition et sera intégrée dans un programme plus global.

La caisse des dépôts et consignations confirme également l'annulation du contrat de prêt n° 67806.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Annule, selon les conditions susvisées, suite à la modification du projet par le bailleur, et sur sa demande, la délibération de la commission permanente du 23 janvier 2018 accordant la garantie d'emprunt pour le prêt n° 67806 relatif à l'opération d'acquisition-amélioration de 6 logements situés 48 avenue Chamier à Montauban.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC